

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=RFS&ID_NUMPUBLIE=RFS_503&ID_ARTICLE=RFS_503_0489

La ségrégation ethno-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ?

par Edmond PRÉTECEILLE

| Ophrys | *Revue française de sociologie*

2009/3 - Volume 50

ISSN 0035-2969 | ISBN 978-2-7080-1235-6 | pages 489 à 519

Pour citer cet article :

— Préteceille E., La ségrégation ethno-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ?, *Revue française de sociologie* 2009/3, Volume 50, p. 489-519.

Distribution électronique Cairn pour Ophrys.

© Ophrys. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Edmond PRÉTECEILLE

La ségrégation ethno-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ?*

RÉSUMÉ

L'article propose une analyse de l'évolution de la ségrégation ethno-raciale dans la métropole parisienne entre les trois derniers recensements. Les catégories utilisées sont celles des immigrés au sens strict, considérés par groupes d'origines nationales, auxquels on ajoute ensuite la part de la seconde génération que l'on peut repérer dans les recensements. L'analyse est conduite principalement à l'échelle des communes et quartiers parisiens. Les indices de dissimilarité et d'isolement et l'étude de la concentration par commune montrent que la ségrégation la plus forte est celle des immigrés d'origines maghrébines, subsaharienne et turque ; qu'elle est en croissance modérée ; qu'elle est nettement supérieure à la ségrégation socioéconomique ; mais aussi très inférieure à la ségrégation raciale dans les métropoles des États-Unis, et que la grande majorité des immigrés résident dans des quartiers où ils sont minoritaires, donc dans des situations de mixité résidentielle, et pas dans des ghettos.

La ségrégation urbaine est un thème classique de la sociologie depuis l'École de Chicago. En France, ce thème a été traité jusqu'ici essentiellement sous l'angle de la ségrégation sociale, entre classes sociales, entre catégories socioéconomiques ou socioprofessionnelles ; par contraste, aux États-Unis, c'est la ségrégation ethno-raciale, principalement entre Noirs et Blancs, qui a fait l'objet de la plupart des recherches, même si Park, dans son programme inaugural (1925, pp. 9-12), attachait autant d'importance à la question des classes sociales qu'à celle de la ségrégation raciale, et si l'un des articles majeurs de Duncan et Duncan (1955a), inaugurant l'étude statistique de la ségrégation, porte sur la ségrégation socioéconomique. Ce contraste, qui dépasse la seule question de la ségrégation pour engager celle des modes dominants de catégorisation sociale, exprime, comme le note Chenu (voir Chauvel *et al.*, 2002), des différences majeures de thématisation (Schultheis, 1998) dans les deux sociétés et dans leurs sciences sociales.

Depuis la fin des années 1970, cependant, des recherches en nombre croissant se sont intéressées en France à la situation urbaine des immigrés, et les nombreuses monographies de quartiers populaires en difficulté ont, comme l'ouvrage de Dubet et Lapeyronnie (1992), souligné la forte présence des

* L'auteur remercie Hugues Lagrange, Marco Oberti, Loïc Wacquant et les deux lecteurs anonymes de la revue, qui, par leurs remarques, l'ont aidé à améliorer ce texte.

immigrés dans ces quartiers. L'attention portée aux processus de discrimination ethno-raciale (1) conduit ainsi à s'interroger, au-delà de ces situations particulières et des conflits qu'elles engendrent (Lagrange et Oberti, 2006), sur l'intensité et l'éventuelle accentuation de la ségrégation ethno-raciale dans les villes.

Cette interrogation est d'autant plus importante que le débat politique a pour sa part déjà tranché, et que la lutte contre l'accentuation de la ségrégation urbaine est le fil directeur des politiques de la ville depuis une vingtaine d'années. Si le débat politico-institutionnel s'en tient le plus souvent à la promotion de la mixité sociale, celle-ci est bien souvent un euphémisme de la mixité ethno-raciale (2), et d'ailleurs on peut noter que les politiques publiques n'ont officiellement mis en avant cet objectif de mixité que lorsque le poids de la population immigrée, originaire du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne, est devenu important dans les quartiers d'habitat social, dont elle avait été largement exclue jusqu'à la fin des années 1960 (3).

La représentation la plus largement répandue aujourd'hui est donc celle d'une accentuation de la ségrégation, sociale mais plus encore ethno-raciale, celle-ci conduisant à la constitution de quasi-ghettos ethniques dans certains quartiers d'habitat social des banlieues, ce qui serait l'une des causes des émeutes de novembre 2005. La politique de mixité sociale, qui s'appuie sur ce diagnostic, prône ainsi une plus grande dispersion du logement social entre les communes (loi d'« orientation pour la ville » en 1991, puis loi « solidarité et renouvellement urbain » en 2000), et la politique de la ville prend le relais, préconisant une plus grande mixité sociale dans les quartiers considérés comme le plus en difficulté, les « zones urbaines sensibles ». Ce que l'on traduira par la recherche d'une proportion plus faible de ménages pauvres et immigrés dans le repeuplement des quartiers faisant l'objet de l'actuelle politique de rénovation urbaine.

Dans un travail antérieur sur la métropole parisienne (Préteceille, 2006a), nous avons montré, en utilisant les catégories socioprofessionnelles détaillées croisées avec le chômage et la précarité, que l'évolution de la ségrégation sociale était assez différente de la représentation dominante : baisse de l'indice de ségrégation pour la majorité des catégories sociales, hausse pour les cadres d'entreprise et les ouvriers ; maintien du mélange social (mixité de fait) comme modalité la plus fréquente, mais bipolarisation aux extrêmes du fait de l'exclusivité sociale croissante de l'ensemble des beaux quartiers, d'un côté, de la nette croissance du poids des chômeurs et des précaires dans une partie des quartiers populaires, de l'autre. Ces résultats réfutent les thèses en vogue de la « dualisation urbaine », du « séparatisme généralisé » ou de la « sécession des classes moyennes », mais ne disent rien de l'évolution de la

(1) Nous discuterons plus loin la signification qu'il faut donner à ce terme d'ethno-racial.

(2) Voir, par exemple, Kirszbaum (1999).

(3) Pinçon (1976) avait montré qu'en 1968

5,5 % seulement des actifs étrangers étaient logés en HLM dans l'agglomération de Paris, contre 15,3 % des actifs de nationalité française.

ségrégation ethno-raciale. Si certaines monographies de quartiers montrent une concentration accrue de la population immigrée, si certaines observations locales notent un poids très important de populations de couleur dans certaines cités, on ne dispose d'aucune analyse d'ensemble de l'évolution de la concentration des immigrés qui donnerait une portée plus générale à ces observations ponctuelles et viendrait valider les représentations tenues pour un fait acquis par la plupart des acteurs politiques et des journalistes.

C'est l'objet de cet article que de proposer une analyse statistique de l'évolution de la ségrégation des immigrés dans le cas de la métropole parisienne, la statistique étant indispensable pour approcher la dynamique d'ensemble par-delà les cas particuliers, même si elle a ses limites par ailleurs. Depuis les travaux pionniers de Guillon (1992), différentes contributions ont apporté des éclairages importants pour comprendre la place des immigrés dans la région urbaine ; on citera, entre autres, ceux de Rhein (1998), l'*Atlas des populations immigrées en Île-de-France* (Insee-Fasild, 2004) et la thèse récente de Safi (2007). Nous chercherons ici à systématiser l'analyse des évolutions, en essayant de répondre à la question qui fait le titre de cet article. Rappelons que le cas de la métropole parisienne est particulièrement important pour l'étude de la place des immigrés dans la société française : on y trouve en 1999 (4) près de 40 % des immigrés résidant en France métropolitaine ; et aussi une proportion plus forte encore des immigrés arrivés récemment, pour lesquels l'accès au logement et à l'emploi est le plus difficile ; le contraste entre le niveau de vie de la population des beaux quartiers et celui de la population des quartiers en difficulté est plus fort que dans toutes les autres villes ; et certains quartiers de la banlieue parisienne sont parmi ceux qui ont le plus défrayé la chronique à l'occasion d'incidents mettant en cause les relations entre la police et des jeunes d'origine immigrée.

Pour analyser cette ségrégation, il faut d'abord préciser les catégories que l'on utilise, c'est ce que nous ferons dans une première partie. Dans la deuxième, nous analyserons l'évolution des effectifs des différents groupes immigrés. La troisième partie étudiera l'évolution des inégalités de distribution spatiale telle que l'on peut la mesurer avec les indices de dissimilarité. La quatrième fera de même, mais en considérant également la seconde génération. La cinquième examinera l'isolement relatif des immigrés. La sixième partie, enfin, analysera leur degré de concentration selon les différents espaces.

(4) Les données les plus récentes que nous pouvons analyser sont celles du recensement de 1999, dernier recensement classique. Les données détaillées des enquêtes annuelles du nouveau recensement (depuis 2004) ne sont pas encore disponibles, seuls des chiffres très agrégés ont été publiés. Et leur utilisation pour l'étude de la ségrégation urbaine posera des

problèmes méthodologiques considérables, particulièrement pour l'étude des évolutions, puisque seul un échantillon de communes ou quartiers est enquêté chaque année, et il est différent d'une année sur l'autre ; les données sur la métropole parisienne seront donc un assemblage de résultats locaux collectés sur cinq ans.

Catégories « ethno-raciales » et espaces urbains

Étudier la ségrégation ethno-raciale, c'est faire l'hypothèse que des caractéristiques raciales ou ethniques imputées, ou des caractéristiques culturelles effectives peuvent être la cause de processus de distributions résidentielles différenciées de certains groupes conduisant à des contrastes et écarts spatiaux avec d'autres groupes. Se pose donc la question du choix de variables statistiques décrivant la population résidente en fonction de cette hypothèse (5). Mais l'hypothèse elle-même est plus complexe qu'il n'y paraît.

La ségrégation résidentielle peut être l'effet de processus de discrimination dans l'accès au logement. Diverses études de cas sur les politiques d'attribution et de gestion d'organismes bailleurs, ou les comportements de propriétaires bailleurs et d'agents immobiliers ont montré l'existence de telles discriminations, sans que l'on puisse en déduire leur fréquence, leur intensité et leurs effets urbains. En France, les discriminations fondées sur la couleur de la peau ou l'appartenance supposée à un groupe ethnique, imputée par le nom, les vêtements, l'origine nationale, etc., ne peuvent être analysées statistiquement faute de catégories enregistrant de telles caractéristiques (Simon et Stavo-Debaugé, 2004), ce qui fait que l'on en sous-estime vraisemblablement l'ampleur. Mais, pour le faire directement, il faudrait choisir des variables décrivant l'identité raciale ou ethnique telle qu'elle est imputée par les agents sociaux auteurs de ces discriminations. Les races n'existent pas, comme différences biologiques qui seraient causes de différences sociales (6) ; mais si les racistes sont assez nombreux à penser que la race noire ou la race arabe existent et à exercer des discriminations en conséquence, ils produisent une catégorisation qui a une existence de fait par ses effets pratiques. Ces catégories ainsi définies et imposées doivent-elles être retenues par les chercheurs pour l'analyse du social, voire par la statistique publique pour les données qu'elle recueille systématiquement ? C'est l'un des enjeux des débats actuels sur les modes de catégorisation ethno-raciale dans les sciences sociales (voir le dossier organisé par Martiniello et Simon, 2005) et sur l'éventualité de l'introduction de « statistiques ethniques » dans la statistique publique et les politiques publiques au nom de la lutte contre les discriminations.

De plus, les discriminations peuvent être le résultat de processus très divers. Il y a toute une gamme de pratiques, de l'action organisée voire instituée d'organismes publics (municipalités, organismes de logement social) ou d'agents économiques (agents immobiliers, organismes de crédit comme

(5) Comme nous l'avons discuté antérieurement (Préteceille, 2004), le choix des variables comme des découpages spatiaux doit d'abord être guidé par un choix théorique quant aux hypothèses concernant les processus produisant la ségrégation et à l'échelle pertinente pour l'analyse des pratiques et interactions sociales en jeu.

(6) Même si certains scientifiques, surtout

nord-américains, prétendent régulièrement démontrer le contraire dans des publications auxquelles les médias donnent un large écho, comme pour *The bell curve* de Herrnstein et Murray, publié en 1994, ou les déclarations récentes du même tonneau de Watson, prix Nobel de médecine en 1962, sur l'intelligence inférieure des Africains.

aux États-Unis avec le *redlining*) traitant différemment leurs usagers ou clients selon des critères raciaux plus ou moins explicites, à la discrimination « diffuse » résultant du cumul de « microdécisions » (7) de nombreux acteurs individuels, dont chacun n'est que très modérément raciste. La discrimination peut aussi être indirecte, c'est-à-dire apparaître comme traduction dans le champ de la localisation résidentielle, qui nous intéresse ici, de discriminations opérant hors de ce champ, par exemple sur le marché du travail. Rien ne dit cependant que les catégorisations implicites ou explicites mises en œuvre dans ces différents processus de discrimination soient homogènes, congruentes, stables dans le temps, dans un pays où, contrairement aux États-Unis, la catégorisation raciale n'a pas été consolidée de longue date comme représentation publique légitime.

La différenciation ethno-raciale de l'espace peut aussi être l'effet de processus d'autoagrégation que l'on peut dire ethniques dans une acception floue, au sens où ils peuvent avoir des raisons culturelles très diverses : linguistiques – être proche de ceux qui parlent votre langue, surtout pour les nouveaux immigrants qui ne parlent pas ou mal la langue du pays d'accueil –, religieuses – être proche de lieux de culte où l'on peut pratiquer sa religion –, etc. Mais ils peuvent avoir aussi des raisons économiques – avoir accès à l'emploi ou au logement peut être facilité par le réseau social du groupe d'origine –, des raisons familiales – être proche des membres de la famille pour faire vivre les liens sociaux familiaux et les échanges de ressources et d'entraide, ce qui n'a d'ailleurs rien de spécifique aux immigrants –, etc. Et, dans ce cas, le mode d'autocatégorisation de soi et du groupe dont on veut être proche est *a priori* d'une autre nature que le mode de catégorisation du discriminateur qui entend tenir l'autre à l'écart. Sans compter que les identités sociales ainsi mobilisées sont à la fois complexes et en transformation, comme l'ont montré de nombreux travaux socio-anthropologiques.

La littérature sur les processus migratoires a étudié ce type de regroupement de longue date. Les travaux américains comme ceux de Portes et Bach (1985) ont montré l'importance des « enclaves ethniques » dans certaines villes des États-Unis. En France, la tendance va croissant chez certains politiques à imputer la ségrégation des immigrants à leur propre volonté de repli « communautariste » refusant l'intégration ; vision contredite pourtant par les résultats de nombreuses enquêtes, comme l'enquête MGIS (Tribalat, 1996) ou celle de Brouard et Tiberj (2005). Si l'explication générale de la ségrégation par le communautarisme semble bien relever du fantasme politique visant à nier les discriminations – selon la formule classique *blame the victim* –, il n'en reste pas moins que certains regroupements spatiaux peuvent être expliqués en partie au moins par des choix volontaires, par exemple dans le cas de groupes qui s'installent dans un quartier en tant que propriétaires.

Si la définition théorique des catégories souhaitables pour l'analyse de la ségrégation ethno-raciale est donc une question fort complexe, les choix pratiques sont en France assez restreints. La seule source permettant des analyses

(7) Comme l'a proposé Schelling (1978).

statistiques de la différenciation sociale de l'espace résidentiel – lesquelles supposent une échelle spatiale fine – est le recensement, et celui-ci ne comporte, pour traiter le problème, que des données sur la nationalité et le pays de naissance des membres des ménages (8). Ce sont ces données que nous utiliserons ici, en y ajoutant le fait d'être né dans les départements ou territoires d'Outre-mer pour la population française. On considérera donc ici l'origine nationale des immigrés comme une variable proxy des caractéristiques ethno-raciales susceptibles d'être des causes de ségrégation résidentielle. Choix contraint, elles ne sont pourtant pas une si mauvaise solution qu'on le dit, ou que le seraient des catégories ethno-raciales très agrégées du genre « noirs », « arabes », « asiatiques » : elles ne privilégient pas, comme celles-ci, le point de vue du préjugé raciste, et l'on peut éventuellement distinguer des origines assez détaillées pour que la catégorisation s'approche d'identités culturelles d'origine, et repère des processus migratoires différents.

Cette solution obligée a cependant ses problèmes et ses limites. Un problème important mais sous-estimé est que l'existence de ces données ne signifie pas leur accessibilité : dans les faits, les données sur l'origine détaillée des immigrés ayant été qualifiées de « sensibles » par l'Insee, elles ne peuvent être obtenues que sur demande spéciale, et seulement pour des unités spatiales de 5 000 habitants et plus (9). La limite principale est qu'il existe des catégories de personnes dont on sait qu'elles peuvent être victimes de discriminations, en raison de la couleur de leur peau, ou de leur identité ethnique imputée à partir de leur nom, bien qu'elles soient de nationalité française ou nées en France métropolitaine. C'est le cas principalement de ce qu'il est convenu d'appeler la « seconde génération », c'est-à-dire des personnes nées en France métropolitaine dont au moins un parent est immigré, pour reprendre la définition mise en œuvre par Borrel et Simon (2005). Le recensement ne permet de repérer les membres de cette seconde génération que pour ceux qui résident encore avec leurs parents.

On ne peut évidemment considérer toutes les nationalités, tant pour des raisons de nombre des nationalités représentées que de contraintes statistiques (10), et l'on a donc défini les catégories indiquées dans le Graphique I, qui distinguent les nationalités des groupes les plus importants et regroupent les autres par grandes régions du monde. On a également distingué les Français natifs des départements et territoires d'Outre-mer (DOM-TOM), qui ne

(8) D'autres enquêtes de l'Insee demandent l'origine nationale des parents et la durée de présence en France, mais pas le recensement.

(9) On peut penser que ce comportement de rétention des données de la part des institutions publiques a les effets inverses de la « neutralisation » officiellement recherchée, laissant le champ libre aux fantasmes sur l'invasion immigrée, et aboutissant à renforcer les

pressions en faveur des « statistiques ethniques ».

(10) L'étude de la ségrégation consiste à comparer les distributions résidentielles des groupes considérés dans l'ensemble des unités spatiales. Les données deviennent peu fiables pour de nombreuses unités, et la comparaison techniquement délicate, lorsque certains groupes sont trop petits par rapport aux autres.

sont donc pas immigrés, mais dont une part importante sont susceptibles d'être victimes de discriminations racistes du fait de la couleur de leur peau.

Cette délimitation du champ des personnes à prendre en compte pour mesurer la ségrégation ethno-raciale pose le problème de la qualité du dénombrement des immigrés (11), qui existe tant pour les immigrés réguliers (voir, par exemple, Ngwe, 2006) que pour les irréguliers, même si c'est en termes différents. Pour les immigrés clandestins ou irréguliers, Hérán a proposé une estimation de 300 000 environ pour la fin des années 1990 (dans Buffet, 2006), pour l'ensemble de la France. Si l'on estime que la moitié résident dans la métropole parisienne, on doit y augmenter le nombre des immigrés d'environ 150 000 en 1999, soit 9 % du total des immigrés, mais vraisemblablement plus pour les groupes d'immigrés en forte croissance, auxquels appartiennent sans doute la majorité des clandestins. Pour ces groupes, il faudra donc tenir compte de ce facteur d'incertitude pour interpréter les résultats présentés plus loin.

Quant aux espaces et découpages à considérer, les choix que nous avons faits résultent des contraintes d'accès aux données et de définition de ces mêmes données. Dans l'idéal, il faudrait pouvoir étudier l'ensemble de l'aire urbaine de Paris, en utilisant le découpage en îlots regroupés pour l'information statistique (IRIS ; quartiers d'environ 2 000 habitants) défini par l'Insee pour le recensement de 1999 (12). Mais les données concernant les nationalités d'origine des immigrés ne sont accessibles aux chercheurs, du fait de l'application par l'Insee des contraintes de la Commission nationale informatique et libertés, que pour les TRIRIS ou communes de 5 000 habitants au moins, ce qui ne permet pas d'analyser aussi finement que l'on pourrait le souhaiter les différenciations spatiales entre quartiers d'une même commune. Ne pouvant utiliser les TRIRIS pour les recensements antérieurs, on a donc étudié l'ensemble des quatre-vingts quartiers parisiens (13) et 340 communes de banlieue pour lesquelles les données sont accessibles pour 1999. En laissant ainsi hors du champ les communes plus petites, on étudie 90 % de la population totale de la région Île-de-France, et 96 % de la population immigrée en 1999 – ce qui veut dire que la ségrégation des immigrés par rapport aux Français nés Français sera un peu sous-estimée, puisque les immigrés sont nettement sous-représentés dans ces petites communes, qui correspondent pour l'essentiel à la banlieue moins dense en seconde couronne et à l'espace périurbain de la métropole.

(11) L'Insee a indiqué que les résultats des enquêtes de recensement en 2004 et 2005, croisés avec d'autres sources, conduisaient à réviser à la hausse le nombre d'immigrés en 1999, sans indiquer cependant encore l'ampleur de la révision. Voir Borrel (2006).

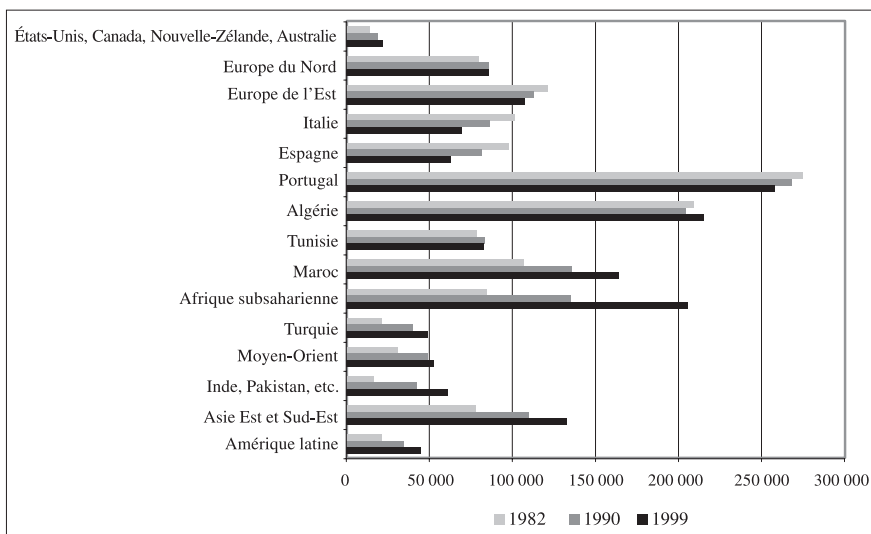
(12) Pour la discussion des espaces et échelles pertinents, lire Préteceille (2006a).

(13) On a dû regrouper les quartiers 1, 3 et 4, d'une part, 5 et 6, d'autre part, du fait de la contrainte de taille minimale.

L'évolution des effectifs des différents groupes immigrés

Avant d'analyser la ségrégation des différents groupes, il est utile d'avoir une vue d'ensemble de leurs poids et évolutions respectifs. Si l'on regarde les effectifs de la métropole parisienne (Graphique I, chiffres dans le Tableau A-I en Annexe), le nombre des Français nés Français en France métropolitaine a progressé de 4,7 % entre 1982 et 1990, puis de 2 % entre 1990 et 1999, atteignant 8,36 millions. Les Français nés dans les DOM-TOM ont connu une évolution différente, avec une progression plus forte suivie d'un recul, atteignant un total de 191 000 en 1999.

GRAPHIQUE I. – *Effectifs des différents groupes immigrés (Île-de-France, 1982-1990-1999)*



Source : Recensements, Insee (14).

Le nombre total des immigrés (15) est passé de 1,3 à 1,6 million entre 1982 et 1999. Leur progression relative a été plus forte entre 1982 et 1990, elle s'est ralentie ensuite, tout en restant très supérieure à celle de la population non immigrée. Si le poids total de la population immigrée n'a que légèrement

(14) Les données utilisées dans cet article proviennent, sauf exception signalée, d'une exploitation par l'auteur des fichiers au 1/4 des recensements de 1982 et 1990 fournis par le Centre Maurice Halbwachs-ADISP, et, pour celui de 1999, des tableaux d'étude des recensements prédéfinis ou des tableaux sur mesure, également fournis par le Centre Maurice Halbwachs-ADISP. L'auteur remercie particulièrement Alexandre Kych, qui a lui apporté

une aide précieuse dans la mise au point de ceux-ci.

(15) Selon la définition officielle : personnes nées étrangères à l'étranger. Cette définition inclut donc les étrangers et les Français par acquisition, nés à l'étranger, mais pas les étrangers ou les Français par acquisition nés en France, ni évidemment les Français nés à l'étranger.

progressé, passant de 13,3 % à 14,7 %, sa composition selon les origines des immigrés a sensiblement évolué.

Parmi les immigrés d'origine européenne, le groupe le plus important est celui des immigrés d'origine portugaise ; ses effectifs sont en léger recul. Italiens et Espagnols sont en net recul. Les Européens de l'Est diminuent un peu, et les Européens du Nord augmentent un peu. Au total, le poids des immigrés d'origine européenne a reculé sensiblement, de 6,7 % à 5,3 % de la population totale de la métropole parisienne.

Parmi les originaires du Maghreb, les immigrés originaires d'Algérie sont les plus nombreux, mais leurs effectifs restent à peu près stables, comme pour ceux venus de Tunisie. Alors que les immigrés du Maroc progressent fortement, atteignant maintenant les trois quarts du nombre des Algériens. Au total, les immigrés d'origine maghrébine ont un poids qui augmente légèrement, de 3,9 à 4,2 %.

Les originaires d'Afrique subsaharienne sont ceux dont les effectifs ont le plus augmenté, ayant plus que doublé depuis 1982 ; ils sont plus nombreux en 1999 que les originaires du Maroc, presque aussi nombreux que les immigrés d'Algérie. Mais leur poids total reste limité, moins de 2 % de la population totale.

Les immigrés venus de Turquie, les originaires du Moyen-Orient et les immigrés venant d'Inde, du Pakistan, etc. étaient très peu nombreux en 1982 et ont aussi fortement progressé, chacun de ces trois groupes restant cependant moins nombreux que les Tunisiens par exemple. Les originaires d'Amérique latine ont des effectifs semblables mais progressent moins. Enfin, les immigrés d'Asie de l'Est et du Sud-Est ont eux aussi fortement progressé, dépassant les immigrés de Tunisie ou d'Espagne. L'ensemble de ces immigrés, pour la plupart d'origines nouvelles par rapport aux flux migratoires post-coloniaux, a plus que doublé en chiffres absolus, son poids relatif passant de 1,7 % à 3,1 % de la population totale, nettement plus donc que les immigrés d'Afrique subsaharienne.

Remarquons que cette simple description de la structure de la population immigrée donne une image assez différente de celle qui domine le débat politico-médiatique, où le « problème de l'immigration » est posé comme celui des flux d'immigration provenant du Maghreb et d'Afrique subsaharienne : ces deux groupes d'immigrés représentent 6,1 % de la population totale de la métropole parisienne en 1999, et 41 % seulement du total des immigrés, un poids qui n'a que modérément augmenté depuis 1982 (36 %) ; les immigrés d'origine européenne sont un peu moins nombreux seulement, 5,3 % de la population totale ; et le total des groupes d'autres origines dépasse les 3 % et a augmenté plus, en chiffres absolus, que celui des originaires d'Afrique subsaharienne.

L'évolution des inégalités de distribution spatiale des immigrés

La première dimension de la ségrégation, celle qui conditionne largement les relations possibles entre immigrés et non-immigrés ainsi que l'inégal accès des différents groupes aux ressources de la ville, est celle de leur distribution résidentielle inégale. Depuis les travaux pionniers de Duncan et Duncan (1955b), on l'étudie le plus souvent à l'aide de l'indice de dissimilarité comparant la distribution spatiale de deux groupes (16), qui a l'avantage d'une interprétation intuitive simple (le pourcentage d'un groupe qui devrait déménager pour avoir une distribution semblable à l'autre) et pour lequel de nombreux résultats publiés permettent des comparaisons.

Pour mesurer la ségrégation et son évolution, nous avons calculé tout d'abord, en utilisant les catégories et les espaces indiqués ci-dessus, un indice de dissimilarité comparant la distribution de chaque groupe d'immigrés et des Français natifs des DOM-TOM au groupe de référence des Français nés Français en France métropolitaine (Tableau I).

TABLEAU I. – *Indices de dissimilarité des groupes immigrés dans la métropole parisienne (1982-1990-1999)*

ID	1982	1990	1999
Français de naissance nés DOM-TOM	0,284	0,287	0,295
États-Unis, Canada, Nouvelle-Zélande, Australie	0,544	0,503	0,468
Europe du Nord	0,309	0,313	0,308
Europe de l'Est	0,295	0,281	0,259
Italie	0,186	0,193	0,186
Espagne	0,246	0,231	0,202
Portugal	0,197	0,187	0,197
Algérie	0,317	0,319	0,334
Tunisie	0,368	0,360	0,332
Maroc	0,349	0,327	0,333
Afrique subsaharienne	0,357	0,333	0,330
Turquie	0,431	0,448	0,470
Moyen-Orient	0,439	0,370	0,312
Inde, Pakistan, etc.	0,349	0,338	0,340
Asie Est et Sud-Est	0,347	0,346	0,344
Amérique latine	0,403	0,315	0,261
Autres	0,607	0,476	0,467

(16) On trouvera une analyse des différentes dimensions de la ségrégation et la présentation et discussion détaillée des différents indices, dont l'indice de dissimilarité, dans l'article classique de Massey et Denton (1988).

Arrêtons-nous un instant sur la définition de ce dernier groupe, car les résultats dépendent également de lui. Nous avons choisi de définir ce groupe de référence comme celui des Français nés Français en France métropolitaine et ne résidant pas avec un parent lui-même immigré. Cette définition, plus étroite que celle des non-immigrés, permet de ne pas y inclure ceux des membres de la seconde génération qui peuvent être identifiés, et d'avoir une référence commune avec la deuxième série de calculs où ceux-ci seront ajoutés aux immigrés (voir *infra*). Si l'on s'intéressait exclusivement à l'aspect ethnique, au sens que lui donnent les anthropologues, ce groupe serait trop restrictif, car le processus d'intégration linguistique, culturel, familial, etc. transforme les identités et produit un processus d'intégration progressif qui fait que nombre de membres de la seconde génération appartiennent déjà plus au groupe ethnique principal qu'au groupe d'origine du parent immigré. Mais comme l'on s'intéresse ici à la ségrégation qui peut résulter de discriminations ethno-raciales, ces mêmes personnes peuvent être victimes de discriminations du fait de la couleur de leur peau, de leur nom, de leur identité imputée ; d'où le choix que nous avons fait. Le groupe ainsi constitué des immigrés et des enfants non immigrés résidant avec au moins un parent immigré peut être considéré comme celui de la population des ménages dont la personne de référence ou le conjoint est immigré et susceptible d'être l'objet de discriminations ethno-raciales influant sur sa situation résidentielle – ce qui évidemment détermine aussi la situation de leurs enfants résidant avec eux.

L'indice le plus fort en 1982 et 1990 est celui des immigrés originaires des États-Unis, du Canada, d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Ils sont peu nombreux, et l'on peut penser que leur forte ségrégation traduit surtout leur appartenance aux catégories sociales supérieures, les plus fortement ségrégées des catégories socioprofessionnelles (Préteceille, 2006a).

Les immigrés originaires d'Italie et d'Espagne, ainsi que du Portugal, sont ceux qui ont les indices les plus faibles, autour de 0,2 en 1999, en légère baisse ou stables. Les immigrés d'Europe de l'Est ont un indice un peu plus fort, mais en baisse sensible et régulière.

Les quatre groupes d'immigrés originaires du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne ont des indices semblables, proches de 0,33 en 1999 et nettement supérieurs à ceux des immigrés originaires d'Italie, d'Espagne ou du Portugal. Leurs indices ont cependant évolué de façon un peu différente : pour les originaires d'Algérie, l'indice a très légèrement augmenté dans les années 1980, plus sensiblement dans les années 1990, gagnant 5,5 % au total ; pour les originaires de Tunisie, l'indice a baissé régulièrement, perdant 9,7 % entre 1982 et 1999 ; pour les originaires du Maroc, il a baissé sensiblement dans la première période et légèrement augmenté dans la seconde, perdant 4,4 % sur l'ensemble ; enfin, pour les originaires d'Afrique subsaharienne, il a baissé nettement pendant la première période, très légèrement dans la seconde, perdant 7,6 % au total.

Comme on l'a noté, ces quatre groupes sont ceux autour desquels se cristallise le débat public sur les immigrés. L'immigré stigmatisé par le discours raciste en France, l'immigré suspecté de mettre en danger le modèle républicain par le « repli communautariste » dans les « ghettos », c'est l'immigré maghrébin ou africain, ce qui souligne l'importance de la dimension post-coloniale dans la construction des représentations sociales des immigrés. Cet ensemble est pourtant minoritaire et sa part est en légère augmentation seulement, comme on l'a vu. Il est donc particulièrement important de noter que la ségrégation de ces quatre groupes d'immigrés a diminué ou est restée presque stable dans les années 1980 ; puis qu'elle est restée presque stable ou n'a que légèrement augmenté dans les années 1990. La dernière décennie du XX^e siècle a bien vu une inflexion, mais l'accentuation de la ségrégation pour certains de ces groupes est légère (17). On notera aussi les disparités entre les quatre groupes : dans les deux dont les effectifs progressent le moins, la ségrégation des originaires d'Algérie augmente un peu alors que celle des originaires de Tunisie diminue ; dans les deux dont les effectifs progressent le plus, la ségrégation progresse très légèrement pour les originaires du Maroc dans les années 1990, alors qu'elle baisse plus légèrement encore pour les originaires d'Afrique subsaharienne.

Il est vraisemblable que la prise en compte des clandestins ou irréguliers augmenterait un peu la valeur des indices de dissimilarité des groupes respectifs, ces catégories résidant sans doute souvent soit chez d'autres membres du même groupe, famille ou amis, soit à proximité. Mais pour que cela conduise à une tendance à la hausse de la ségrégation pour ces quatre groupes, il faudrait que le nombre de ces clandestins ou irréguliers non pris en compte dans le recensement ait très fortement augmenté au cours des années 1990 par rapport aux années antérieures. Ce pour quoi nous n'avons pas d'indices significatifs, bien que l'on ne puisse écarter l'hypothèse, du fait du renforcement des restrictions à l'immigration régulière et à la délivrance des visas.

Les immigrés d'origine turque, qui viennent ensuite dans le tableau, sont ceux qui ont l'indice de dissimilarité le plus élevé en 1999, indice plus élevé de 40 % que celui des immigrés d'origine maghrébine. Et, contrairement à ceux-ci, leur indice a connu une nette augmentation, de 1982 à 1990 comme de 1990 à 1999.

(17) Ces résultats sont légèrement différents de ceux que nous avons publiés précédemment (Préteceille, 2006b, 2007), qui montraient une ségrégation un peu plus faible, et une légère baisse de la ségrégation pour ces catégories. La différence résulte principalement de la définition plus restrictive du groupe de référence pour le calcul des indices, les Français nés Français en France métropolitaine, dont on a retiré les enfants d'immigrés résidant avec leurs parents. La nouvelle définition est

sans conteste plus pertinente dès lors qu'il s'agit d'apprécier la situation de groupes susceptibles d'être victimes de discriminations ethno-raciales, on l'a dit. Ce qui montre l'insuffisance d'une approche prenant uniquement en compte la nationalité et le lieu de naissance des individus. Pour autant, la variation n'est pas considérable, il s'agit plutôt d'une inflexion, néanmoins significative, puisque l'on passe d'une légère baisse à une légère hausse de la ségrégation pour plusieurs groupes.

Les immigrés originaires du Moyen-Orient, un peu moins nombreux que les Turcs et en augmentation un peu moins rapide, étaient en 1982 un peu plus ségrégés que ceux-ci, mais leur indice de dissimilarité a très nettement diminué, les ramenant au niveau des groupes originaires du Maghreb. Ce groupe est très hétérogène, puisque l'on y a rassemblé les Libanais, les Syriens, les Égyptiens, les Iraniens, les Irakiens, etc., et la baisse de la ségrégation peut masquer une croissance de la ségrégation de plusieurs sous-groupes.

Les deux groupes suivants, qui rassemblent respectivement les immigrés originaires d'Inde, du Pakistan, du Bangladesh, du Sri Lanka, etc., et ceux originaires de Chine, d'Asie du Sud-Est et du Japon, ont des effectifs très différents, faibles pour le premier, nettement plus forts pour le second, en forte augmentation pour les deux, le total étant proche du total pour les originaires d'Afrique subsaharienne. Pour les deux groupes, le niveau de ségrégation est stable ou en légère baisse selon les périodes, un peu supérieur à celui des originaires du Maghreb en 1999.

Le dernier groupe, celui des immigrés originaires d'Amérique latine, avait des effectifs très faibles et un niveau de ségrégation très élevé en 1982. Ses effectifs ont plus que doublé, mais l'indice de dissimilarité a fortement baissé, devenant nettement inférieur à celui des originaires du Maghreb. On peut penser qu'en début de période il s'agissait de petites communautés très regroupées, comme les réfugiés politiques chiliens, argentins ou brésiliens ; alors que les flux récents correspondent sans doute plus à une immigration économique aux origines plus diverses.

Notons enfin l'indice de dissimilarité relativement élevé des Français nés Français dans les départements et territoires d'Outre-mer (DOM-TOM), supérieur à celui des immigrés d'origine européenne et un peu inférieur seulement à celui des originaires du Maghreb. Comme il s'agit de personnes de nationalité française, scolarisées dans des écoles françaises et ayant des noms à consonance française, un tel niveau de ségrégation ne peut qu'appuyer l'hypothèse (sans pour autant la démontrer, nous y reviendrons) que ce groupe est victime de discriminations de nature raciste, liées à la couleur de la peau (18). Et la ségrégation de ce groupe a augmenté très légèrement dans les années 1980, un peu plus dans les années 1990, comme pour les originaires d'Algérie.

Comment apprécier comparativement l'intensité de la ségrégation ethno-raciale dans la métropole parisienne ? La référence obligée est celle des États-Unis, mais la principale difficulté est la question de l'échelle. Les résultats publiés pour les métropoles états-uniennes (19) ont en général été calculés sur la base du découpage en *census tracts*, unités d'environ 4 000

(18) La définition du groupe est d'ailleurs une évaluation par excès du nombre des personnes à peau noire ou plus ou moins foncée susceptibles de subir cette discrimination, puisqu'il comprend les enfants de Français

d'origine européenne installés dans les DOM-TOM revenus en France métropolitaine.

(19) Voir, par exemple, Massey et Denton (1993) et les travaux de Logan et de son équipe, <http://www.s4.brown.edu/cen2000/data.html>.

habitants. On y trouve par exemple un indice de dissimilarité entre Noirs et Blancs en 2000 de 0,81 pour Chicago et 0,82 pour New York ; entre *Hispanics* et Blancs de 0,62 pour Chicago et 0,67 pour New York ; entre *Asians* et Blancs de 0,44 pour Chicago et 0,50 pour New York.

Pour Paris, on a pu calculer également les indices de dissimilarité à l'échelle du TRIRIS, unité définie par l'Insee, d'une taille moyenne un peu supérieure à celle des *census tracts*, et, pour certains groupes seulement, à l'échelle de l'IRIS (20). En interpolant à partir de ces valeurs (voir en Annexe Graphique A-I), on peut estimer que l'indice de dissimilarité des principaux groupes d'immigrés les plus ségrégés, d'origines maghrébine et subsaharienne, comparés au groupe de référence des Français nés Français tel que défini précédemment (voir p. 499), pour des unités de taille comparable aux *census tracts*, serait d'environ 0,40, soit la moitié de l'indice de dissimilarité entre Noirs et Blancs à New York ou Chicago, les deux tiers de l'indice entre Blancs et *Hispanics*, les quatre cinquièmes de celui entre Blancs et *Asians*. Même les cas observés de croissance modérée de l'indice de dissimilarité ne sauraient donc être considérés comme assimilables à, ou se rapprochant de la situation des Noirs dans les grandes métropoles américaines, ni même de celle de la minorité issue de l'immigration latino-américaine, classée comme *Hispanics*.

Immigrés et seconde génération

La prise en compte de la seconde génération est-elle susceptible de modifier ces résultats ? Comme on l'a signalé, les données du recensement ne permettent de repérer que les personnes résidant encore avec leurs parents. Pour étudier la seconde génération, on ne dispose que d'enquêtes nationales, à échantillon trop réduit pour analyser leur distribution spatiale. À partir des données de l'enquête Étude des histoires familiales, Borrel et Simon ont évalué la seconde génération – définie par eux comme l'ensemble des Français ayant au moins un parent immigré – à 7,7 % de la population totale, un poids proche de celui de la première génération (7,4 %) (2005, p. 435). Ils notent cependant que la seconde génération italienne est la plus importante, et, avec l'espagnole et la portugaise, représente 46 % du total. La seconde génération algérienne représente 14,1 %, et l'ensemble de la seconde génération maghrébine et subsaharienne 33,1 % du total. Soit, en 1999, un effectif de 1,5 million, un peu inférieur au total de la première génération, 1,69 million pour l'ensemble de la France.

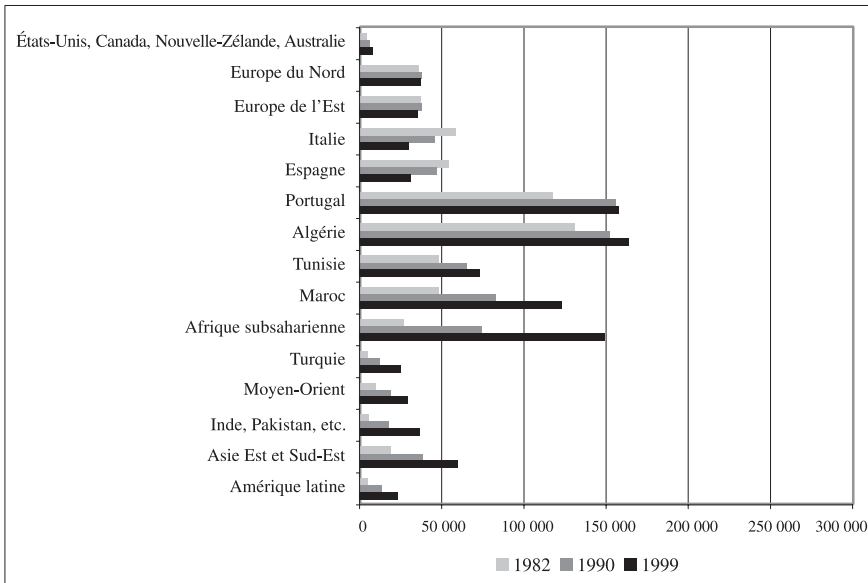
Cependant, la structure par âges de la seconde génération est assez différente selon les groupes d'origines, ce qui traduit à la fois l'ancienneté plus ou moins grande de la migration, le type de migration selon les périodes et le

(20) Calculs effectués dans le cadre d'une convention d'étude avec la Direction régionale Île-de-France de l'Insee.

taux de fécondité de chaque groupe. Le poids des jeunes dans la seconde génération est d'autant plus important que la migration est plus récente. Borrel et Simon (2005, p. 436) l'estiment à 15 % et 8 % respectivement pour les descendants d'Espagnols et d'Italiens, et à 84 % pour les secondes générations d'Afrique subsaharienne. Pour les groupes d'immigration la plus récente – originaires du Portugal, du Maroc, d'Afrique subsaharienne, de l'Inde et du Pakistan et d'Asie –, la seconde génération est ainsi majoritairement composée de jeunes dont beaucoup résident encore avec leurs parents.

La mesure que nous avons pu opérer pour la métropole parisienne de la seconde génération résidant avec les parents est donc une nette sous-estimation pour les groupes d'immigration plus ancienne (dont l'immigration algérienne), mais moindre pour les plus récents. Le Graphique II montre l'évolution de ce sous-ensemble pour les groupes immigrés précédemment définis.

GRAPHIQUE II. – *Seconde génération résidant avec les parents selon les origines d'immigration (Île-de-France)*



Les mêmes groupes d'origines se détachent comme ayant les effectifs les plus importants, ceux ayant des origines portugaises, maghrébines et africaines subsahariennes. C'est pour ces groupes que le poids de cette partie de la seconde génération par rapport à la première est le plus fort, dépassant la moyenne de 60 %.

Quant à l'évolution, elle est marquée par une décroissance de la seconde génération résidant avec les parents pour les groupes d'origine européenne, avec une stabilisation des effectifs pour le groupe d'origine portugaise, et une nette croissance pour les autres, les groupes d'origines marocaine et africaine subsaharienne se singularisant par une très forte croissance, supérieure en effectifs à celle des immigrés eux-mêmes.

Le taux de croissance de la seconde génération résidant avec les parents est très fort, et supérieur à celui des immigrés, pour tous les groupes d'immigration récente à partir de celui d'origine marocaine, dans l'ordre du graphique, pour lequel il atteint 48 % entre 1990 et 1999 ; il dépasse 100 % pour ceux d'origines africaine subsaharienne, turque et indopakistanaise.

On a donc recalculé dans le Tableau II les indices de dissimilarité pour les mêmes groupes, mais en ajoutant cette fois au total des immigrés la seconde génération résidant avec les parents, le groupe de référence étant le même que pour le Tableau I, les Français nés Français en métropole et de parents tous deux Français pour ceux qui résident avec leurs parents.

Remarquons d'abord que ces indices ne sont que modérément différents de ceux obtenus dans la définition précédente, le rapport entre les valeurs dans cette nouvelle définition et dans la précédente variant de 0,87 à 1,04. En 1999, ce nouvel indice est un peu plus fort pour les groupes d'origines portugaise, maghrébine ou subsaharienne (rapport de 1,04), turque (1,03), marocaine et indopakistanaise (1,02). Il est nettement plus faible pour les groupes d'origines européenne du Nord (rapport de 0,88) ou de l'Est (0,91), espagnole (0,90), moyen-orientale (0,91), latino-américaine (0,94).

Quant à l'évolution, on constate une tendance à la baisse des indices pour les immigrés d'origine européenne sauf pour ceux d'origine portugaise, pour lesquels la variation relative sur la période 1990-1999 (5,7 %) est semblable à celle de la définition précédente. La variation relative déjà constatée à la hausse est un peu plus marquée pour les groupes d'origines algérienne (7,1 % contre 4,9 %), marocaine (5,1 % contre 1,9 %), turque (8,4 % contre 4,9 %), indopakistanaise (5,1 % contre 0,4 %). Pour les groupes d'origines africaine subsaharienne et asiatique, on constate une légère ou très légère hausse de l'indice au lieu d'une légère baisse dans la définition antérieure.

TABLEAU II. – *Indices de dissimilarité des groupes immigrés dans la métropole parisienne incluant la seconde génération résidant avec les parents*

ID	1982	1990	1999
États-Unis, Canada, Nouvelle-Zélande, Australie	0,518	0,473	0,431
Europe du Nord	0,277	0,279	0,272
Europe de l'Est	0,262	0,253	0,237
Italie	0,194	0,197	0,187
Espagne	0,214	0,206	0,181
Portugal	0,199	0,194	0,205
Algérie	0,326	0,325	0,348
Tunisie	0,346	0,343	0,327
Maroc	0,337	0,324	0,340
Afrique subsaharienne	0,346	0,343	0,345
Turquie	0,426	0,447	0,484
Moyen-Orient	0,402	0,337	0,283
Inde, Pakistan, etc.	0,331	0,329	0,346
Asie Est et Sud-Est	0,324	0,338	0,344
Amérique latine	0,381	0,295	0,246

Au total, la prise en compte de la seconde génération résidant avec les parents conduit donc à des niveaux de ségrégation peu différents de ceux de la première génération d'immigrés seule, mais à une tendance à la hausse de l'indice de dissimilarité entre 1990 et 1999 un peu plus marquée, dépassant les 5 % en variation relative, pour les groupes d'origines turque, algérienne, portugaise, marocaine et indopakistanaise, pour les prendre en ordre décroissant.

On peut penser que ces résultats sont robustes malgré la prise en compte seulement partielle de la seconde génération. Rappelons que les jeunes représentent la majorité de cette seconde génération, pour ces groupes d'immigration récente (sauf peut-être pour ceux d'origine algérienne). De plus, compte tenu de la mobilité socioprofessionnelle modérément ascendante de la seconde génération par rapport à la première (21), donc d'une composante socioéconomique de la ségrégation *a priori* un peu plus faible pour la partie de la seconde génération n'habitant plus avec les parents, on peut penser que leur prise en compte, si elle était possible, réduirait légèrement le niveau de ségrégation plutôt qu'elle ne l'augmenterait.

On doit donc finalement conclure à une ségrégation sensiblement croissante, pour les années 1990, pour les groupes d'immigration récente, sauf pour celui d'origine asiatique, pour lequel la hausse est faible, et celui d'origine subsaharienne, pour lequel la ségrégation reste à peu près stable.

(21) Meurs, Pailhé et Simon (2005) montrent un taux de chômage pour la seconde génération un peu inférieur à celui de la première (en corrigeant pour la différence de

structure d'âge), et un niveau de formation sensiblement supérieur. Ils montrent cependant que cette mobilité est nettement inférieure à celle des Français d'origine française.

Exposition résidentielle des groupes immigrés

Une deuxième dimension de la ségrégation des groupes immigrés est celle de leur exposition aux autres groupes, et en particulier au groupe ethno-racial dominant. Nous l'étudierons à l'aide de l'indice d'isolement, qui mesure la probabilité d'avoir pour voisins des membres de son propre groupe (22) (Massey et Denton, 1988).

Par construction, l'indice, même modifié, est sensible à la taille des groupes, il n'est donc pas étonnant de trouver des valeurs très faibles pour les groupes originaires des États-Unis, etc. ou d'Amérique latine. Les valeurs sont à peine supérieures pour les quatre groupes d'immigrés d'origine européenne autre que du Portugal. Pour tous ces groupes, on note cependant que l'indice reste stable ou diminue. Les indices sont également très faibles et stables pour le groupe d'origine moyen-orientale (Tableau III).

Les groupes d'origines portugaise et tunisienne ont un indice un peu plus élevé, autour de 0,010, en légère diminution.

TABLEAU III. – *Indices d'isolement (23) des groupes immigrés dans la métropole parisienne incluant la seconde génération résidant avec les parents*

Isolement modif.	1982	1990	1999
États-Unis, Canada, Nouvelle-Zélande, Australie	0,005	0,005	0,005
Europe du Nord	0,007	0,007	0,007
Europe de l'Est	0,007	0,005	0,004
Italie	0,004	0,004	0,002
Espagne	0,004	0,003	0,002
Portugal	0,011	0,010	0,009
Algérie	0,020	0,018	0,019
Tunisie	0,012	0,012	0,009
Maroc	0,016	0,018	0,021
Afrique subsaharienne	0,008	0,013	0,018
Turquie	0,006	0,014	0,021
Moyen-Orient	0,005	0,006	0,005
Inde, Pakistan, etc.	0,002	0,004	0,007
Asie Est et Sud-Est	0,010	0,020	0,020
Amérique latine	0,003	0,002	0,002

(22) Le débat très intéressant entre Simpson (2004, 2005) et Johnston, Poulsen et Forrest (2005) à propos de la ségrégation dans les villes britanniques souligne l'importance de considérer ces différentes dimensions. Nos résultats ne peuvent être comparés aux leurs, cependant, en raison de la taille beaucoup plus petite de la ville étudiée, Bradford, guère

comparable à la métropole parisienne, et de la taille plus petite des unités spatiales qu'ils utilisent, les *enumeration districts*.

(23) Indice d'isolement classique modifié pour tenir compte de la taille de chaque groupe, voir Johnston, Poulsen et Forrest (2005, p. 1222).

On trouve enfin cinq groupes, ceux d'origines algérienne, marocaine, subsaharienne, turque et asiatique, qui ont un indice d'isolement double de celui du groupe précédent, autour de 0,020 en 1999. L'indice est stable pour le groupe d'origine algérienne, dont les effectifs sont en légère augmentation (24), en croissance modérée pour le groupe d'origine marocaine, dont les effectifs sont en très forte augmentation ; et enfin en forte croissance pour les trois groupes d'origines subsaharienne, turque et asiatique, dont les effectifs sont également en forte croissance.

Pour avoir une idée de la signification relative de ces indices, par comparaison avec les villes des États-Unis, on a procédé comme pour les indices de dissimilarité pour estimer par interpolation les indices d'isolement pour des unités de taille comparables aux *census tracts* (Graphique A-II en Annexe). On peut estimer à un peu plus de 0,050 la valeur de l'indice pour les groupes d'origines subsaharienne et marocaine, à un peu moins pour ceux d'origines algérienne et portugaise. Si l'on compare aux valeurs de 0,60 pour New York et 0,73 pour Chicago pour les Noirs en 2000, l'écart est de un à plus de dix, il est encore de un à huit au moins comparé aux *Hispanics* (0,46 à New York et 0,48 à Chicago) et de un à trois au moins comparé aux *Asians* (0,26 à New York et 0,15 à Chicago) (voir Logan).

La taille des groupes contribue certes en partie à expliquer ces différences d'ordre de grandeur, comme on l'a signalé. Les Noirs représentent en effet 24 % de la population métropolitaine à New York, et 19 % à Chicago. Si l'on calcule l'indice d'isolement pour un groupe rassemblant les immigrés d'origines maghrébine et subsaharienne, qui représentent 6,1 % de la population dans la métropole parisienne, on peut l'estimer à 0,135 à l'échelle des *census tracts* ; si l'on compare à l'indice d'isolement des *Asians*, minorité dont le poids, nettement inférieur, est plus proche (5 % à Chicago et 9,8 % à New York), et considérée comme nettement moins ségrégée que les Noirs ou les *Hispanics*, l'indice d'isolement est du même ordre de grandeur pour Chicago (0,15) et double pour New York (0,26) (voir Logan). On peut donc bien conclure que, comparativement à la situation des Noirs et des autres minorités ethniques dans les villes des États-Unis, l'isolement des groupes immigrés dans la métropole parisienne est faible, même s'il est en augmentation pour les groupes en forte croissance.

Concentration dans certains quartiers ?

Une dimension complémentaire de la ségrégation est la concentration de certains groupes dans certains espaces. Nous l'entendrons ici dans un sens différent de celui proposé par Massey et Denton (1988), qui l'utilisent pour considérer la part de l'espace physique de la ville occupée par un groupe minoritaire. Dans le cas de la métropole parisienne, où la ségrégation est

(24) Somme des effectifs des Graphiques I et II.

modérée, donc les situations résidentielles plutôt des situations de mélange, il est probable que ce niveau de ségrégation modéré, tel que mesuré par exemple par l'indice de dissimilarité, résulte d'une moyenne entre des situations plus ou moins contrastées, et que certains quartiers présentent des concentrations d'immigrés beaucoup plus fortes.

Pour étudier cet aspect de façon synthétique, nous avons considéré non plus les groupes d'origines différentes, ce qui excéderait les limites de cet article (25), mais l'ensemble de la population immigrée. Cependant, une première étude de la distribution spatiale des différents groupes montre une localisation particulière respectivement des immigrés originaires des États-Unis ou d'Europe du Nord, de ceux originaires du Portugal, d'Italie ou d'Espagne (26). De plus, les débats sur la « ghettoïsation » ethno-raciale concernent essentiellement l'immigration maghrébine et d'Afrique subsaharienne, secondairement celle originaire de Turquie, d'Inde et du Pakistan, de Chine et d'Asie du Sud-Est. On a donc considéré ces groupes comme un ensemble, après avoir vérifié qu'ils avaient des localisations assez semblables. On a considéré aussi, dans le prolongement des résultats antérieurs, l'ensemble de ces immigrés au sens strict et de la seconde génération résidant avec les parents, ci-après nommés immigration non européenne.

On a classé les communes et quartiers selon le poids de cette population dans la population totale. Les limites des classes ont été définies à partir du poids moyen en 1999, qui est de 15 %. Le Tableau IV montre la distribution de ces unités spatiales dans les mêmes classes de pourcentage en 1990 et 1999.

Cette matrice de transition entre les situations en 1990 et en 1999 est fortement diagonale – la stabilité prédomine – avec un glissement d'ensemble vers les classes de pourcentages plus élevés. Ce glissement est logique vu l'augmentation d'ensemble du poids de cette population immigrée, de 12,1 % à 14,9 % dans cette définition. On remarque cependant qu'il se produit essentiellement vers toutes les cases adjacentes à droite de la diagonale : le poids des immigrés augmente presque partout, qu'il soit faible, moyen ou fort en 1990 ; les cas de recul sont très peu nombreux (huit) ainsi que les cas de saut de deux cases, montrant une très forte augmentation (six).

(25) Nous reprendrons cette analyse en détaillant la distribution spatiale des groupes d'origines différentes dans un autre texte en cours.

(26) Une analyse des correspondances sur

le tableau des effectifs par groupes d'origines et par commune montre un facteur principal opposant les Français nés Français en France métropolitaine à la plupart des groupes d'origine immigrée, sauf ceux-là.

TABLEAU IV. – *Distribution des communes et quartiers (27)
selon le pourcentage d'immigrés (et d'enfants d'immigrés) en 1990 et 1999*

1990\1999	0 %-7,4 %	7,5 %-14,9 %	15 %-22,4 %	22,5 %-29,9 %	30 %-37,4 %	37,5 %-44,9 %	Total
0 %-7,4 %	158	44	1				203
7,5 %-14,9 %	6	93	31				130
15 %-22,4 %		1	36	17	3		57
22,5 %-29,9 %			1	8	11	2	22
30 %-37,4 %					2	5	7
37,5 %-44,9 %						1	1
Total	164	138	69	25	16	8	420

Aucune commune, aucun quartier parisien ne comptent plus de 50 % d'immigrés non européens, au sens défini ci-dessus, en 1999 comme en 1990. En 1990, huit unités spatiales en comptaient plus de 30 % (double du pourcentage moyen en 1999) : une commune de Seine-et-Marne (Lognes) (28), deux des Yvelines (Mantes-la-Jolie, Chanteloup-les-Vignes), une de Seine-Saint-Denis (Clichy-sous-bois), deux du Val-d'Oise (Garges-lès-Gonesse, Sarcelles), une des Hauts-de-Seine (Gennevilliers) et un quartier parisien (La Goutte-d'or). Ce nombre passe à vingt-quatre en 1999 : aux mêmes unités s'ajoutent huit autres communes de Seine-Saint-Denis (La Courneuve, Villetaneuse, Aubervilliers, Bobigny, Saint-Denis, Stains, Pierrefitte-sur-Seine, Épinay-sur-Seine), deux autres des Yvelines (Trappes, Les Mureaux), une autre du Val-d'Oise (Villiers-le-Bel), une de l'Essonne (Grigny), une des Hauts-de-Seine (Villeneuve-la-Garenne) et trois quartiers parisiens (La Chapelle, La Villette, Pont-de-Flandre). Au total, ces vingt-quatre communes ou quartiers comptant plus de 30 % d'immigrés d'origine non européenne accueillent 20 % du total de cette population en 1999.

À l'échelle de la commune, on ne trouve donc pas de situations de forte concentration, aucune n'ayant une population composée majoritairement d'immigrés non européens. Mais rien ne dit que ce résultat soit transposable à l'échelle du quartier. À l'échelle des TRIRIS (1 126 unités comptant 7 856 habitants en moyenne), pour lesquels nous avons eu accès aux données pour 1999 seulement (voir note 27), on trouve en effet quatorze unités spatiales comptant plus de 50 % d'immigrés non européens. Le maximum est de 70 % pour un TRIRIS de Clichy-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis ; on trouve ensuite un autre TRIRIS de la même commune, trois de Mantes-la-Jolie, deux

(27) Pour l'étude des évolutions entre 1990 et 1999, à nouveau, seul le découpage communal, et celui des quartiers pour Paris, peut être utilisé. Ceci conduit à sous-estimer la ségrégation dans les grosses communes où les contrastes entre quartiers peuvent être importants. Cette difficulté peut être levée pour 1999 seulement, en utilisant les données détaillées pour les TRIRIS, et, pour certaines données agrégées, pour les IRIS. Mais nous n'avons pas eu accès à la possibilité d'utiliser ces découpages rétroactivement pour 1990, bien que cela

soit théoriquement possible puisque l'Insee dispose de la table de correspondance entre les îlots 1990 et les IRIS – ce qui a permis par exemple de construire les CS à l'IRIS pour 1990, que nous avons pu analyser antérieurement (Préteceille, 2003, 2006a).

(28) Commune qui est un cas exceptionnel parce que la majeure partie des immigrés qui y résident sont d'origine asiatique – alors que les autres sont des mélanges de groupes de différentes origines.

d'Aulnay-sous-bois, un de Garges-lès-Gonesse, un de La Courneuve, un des Mureaux, un de Corbeil-Essonnes, un de Stains et deux de Sarcelles.

Ces quatorze TRIRIS où les immigrés non européens sont majoritaires dans la population locale ne représentent cependant que 4,8 % du total de ces immigrés, et 1,34 % de la population totale. Ces situations de forte concentration existent donc bien à l'échelle du TRIRIS, mais elles ne concernent qu'une fraction minime des immigrés comme de la population totale de la métropole.

TABLEAU V. – *Distribution des TRIRIS selon le pourcentage d'immigrés (et enfants d'immigrés) d'origine non européenne en 1999*

Classes	Nombre de TRIRIS	Immigrés non européens	Population totale
0 %-7,4 %	280	114 276	2 153 597
7,5 %-14,9 %	371	305 543	2 891 839
15 %-22,4 %	212	305 443	1 681 571
22,5 %-29,9 %	125	254 743	989 951
30 %-37,4 %	74	197 719	586 665
37,5 %-44,9 %	36	123 165	307 551
45 %-52,4 %	19	77 698	160 142
52,5 %-60 %	4	18 467	32 385
> 60 %	5	27 727	42 370
Total	1 126	1 424 781	8 846 071

Si l'on considère la distribution d'ensemble, pour laquelle on a repris les mêmes classes que pour le Tableau IV, on voit que 29 % de ces immigrés résident dans des TRIRIS où leur poids est inférieur à la moyenne (15 %), et 69 % dans des TRIRIS où leur poids est inférieur à 30 %.

À l'échelle des IRIS, enfin, qui serait la plus pertinente pour approcher l'étude des quartiers tels qu'ils sont vécus par les habitants, on ne peut avoir accès aux données équivalentes. On a pu seulement calculer le poids des immigrés, au sens strict, d'autres origines qu'italienne, espagnole ou portugaise. Sur les 4 779 IRIS comptant plus de 400 habitants en 1999, on en trouve trente et un où ces immigrés ont un poids de plus de 50 % dans la population totale, dans lesquels résident 2,5 % de cette population immigrée. Si l'on veut tenir compte de la seconde génération résidant avec les parents, comme pour les TRIRIS, on peut seulement l'estimer en appliquant le taux moyen observé pour ceux-ci, soit un rapport de 1,59 entre la population immigrée d'origine non européenne plus la seconde génération d'une part, et la population de même origine immigrée au sens strict. Comme ceci conduit à un poids de plus de 100 % dans une dizaine d'IRIS, l'estimation y est évidemment excessive (29). En procédant ainsi, cependant, on trouve 340 IRIS où le

(29) À l'échelle des TRIRIS, la corrélation entre l'effectif des immigrés au sens strict et celui des immigrés incluant la seconde génération résidant avec les parents est très élevée, coefficient de 0,96, et le coefficient de

dispersion est faible (12 %). Mais le fait que l'application du même taux moyen à l'échelle de l'IRIS conduise à un poids supérieur à 100 % pour une dizaine d'IRIS montre que la dispersion des taux doit y être plus importante.

poids de cette population estimée est supérieur à 50 %, l'ensemble de ces IRIS regroupant 20 % de cette même population estimée. Comme il s'agit donc d'une estimation par excès, on peut seulement conclure que la grande majorité de cette population immigrée au sens large d'origine non européenne réside dans des quartiers (IRIS) où elle n'est pas majoritaire, mais que c'est le cas d'un sous-groupe, petit mais non négligeable, compris entre 2,5 % et 20 % du total.

Quant à l'évolution à ces échelles infracommunales, l'absence de données accessibles pour 1990 à l'échelle de l'IRIS ou du TRIRIS ne permet pas de l'analyser. Notons seulement que si l'on compare le taux des immigrés par IRIS (ensemble des groupes) avec leur taux dans la commune en 1999, la corrélation est de 0,744 (30), ce qui signifie une forte ressemblance entre quartier et commune. On peut donc faire l'hypothèse, assez vraisemblable, que l'évolution infracommunale suit dans ses grandes lignes celle des communes elles-mêmes.

Pour les immigrés non européens (et leurs enfants), la croissance est de 330 000 personnes entre 1990 et 1999 dans l'ensemble étudié, soit un taux de croissance de 28,9 % entre les deux recensements. Près de la moitié de cette croissance (46,9 %) s'est produite dans les communes qui avaient en 1990 un taux inférieur à 15 % pour ces immigrés non européens. Une part semblable (46,6 %) s'est produite dans les communes où ils étaient modérément sur-représentés en 1990 (entre 15 % et 30 %). Et seulement 6,5 % dans les communes où la surreprésentation était forte, savoir supérieure à 30 %. À l'échelle de la commune ou du quartier parisien, l'essentiel de la croissance de la population des immigrés non européens s'est donc faite par leur diffusion dans les espaces où ils étaient peu ou modérément concentrés, alors que l'accentuation de leur présence dans les lieux de fort regroupement n'y a contribué que faiblement, et avec un taux de croissance inférieur à celui de l'ensemble (25,3 %). On voit à quel point les discours sur le « regroupement communautariste » relèvent du fantasme, transformant en tendance générale ce qui ne concerne qu'une petite minorité des espaces et une petite partie des immigrés.

*
* *

Une ségrégation modérée mais croissante et qui traverse l'ensemble de la ville

Pour les immigrés originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne, de Turquie, d'Asie de l'Est et du Sud-Est, d'Inde et du Pakistan, la ségrégation, au sens de la différence entre leur distribution spatiale et celle des Français

(30) Corrélation calculée sur les 4 063 IRIS d'au moins 500 habitants appartenant à une commune divisée en au moins deux IRIS.

nés Français en France métropolitaine (31), est nettement plus forte que celle des immigrés d'origine européenne, soit environ 1,7 fois en 1999. Cette ségrégation a progressé, modérément, surtout au cours de la dernière décennie du XX^e siècle. Le groupe le plus ségrégué et dont la ségrégation a le plus augmenté est celui des immigrés d'origine turque, dont les effectifs sont encore relativement faibles mais en progression rapide.

Ces résultats généraux, qui tiennent compte également de la majeure partie de la seconde génération pour ces groupes (sauf pour l'immigration algérienne, plus ancienne), semblent robustes à l'échelle de la commune ou du quartier parisien. La prise en compte des immigrés clandestins, si elle était possible, serait sans doute susceptible d'accentuer un peu la ségrégation, et peut-être aussi sa croissance, mais sans changer les ordres de grandeur que nous avons établis. Il en va de même de la prise en compte des petites communes de la couronne urbaine et périurbaine, qui augmenterait un peu la ségrégation des immigrés, qui y sont peu présents, mais pas nécessairement sa croissance.

Pour les premières années du XXI^e siècle, on ne dispose encore que de données agrégées pour l'ensemble de la métropole parisienne, au 1^{er} janvier 2005 (32). Celles-ci montrent une croissance du nombre des immigrés en Île-de-France de 19 % entre 1999 et 2005, très supérieure à celle des non-immigrés (2,3 %) et un peu supérieure à leur croissance dans l'ensemble de la France (15 %). Compte tenu des fortes tensions sur le marché du logement, il est peu probable que cet afflux d'immigrés ait pu se répartir de façon diffuse dans la métropole parisienne, et il est donc vraisemblable que la croissance modérée de la ségrégation déjà observée dans la décennie précédente se soit renforcée.

La mise à jour de nos analyses lorsque les données seront disponibles ne sera cependant pas sans difficultés. D'une part, le nouveau recensement fournira des données sur les unités spatiales fines enregistrées à des dates différentes, introduisant donc un flou et une marge d'erreur plus grande pour l'étude de la ségrégation et des évolutions. D'autre part, le poids relatif des jeunes vivant avec leurs parents décroît à mesure qu'un groupe immigré est présent en France depuis plus longtemps, ce qui rendra moins pertinente la méthode que nous avons utilisée pour l'étude de la seconde génération. En gardant les catégorisations d'origine que nous avons utilisées, il faudrait pouvoir connaître celle des parents d'une personne recensée, mais le recensement rénové ne comporte pas plus cette question que les précédents.

À l'échelle de la commune ou du quartier pour laquelle nous avons pu analyser les évolutions, on n'observe que peu de cas de forte concentration spatiale des immigrés, aucune ne comptant en 1999 plus de 50 % d'immigrés non européens (y compris la seconde génération résidant avec les parents). À l'échelle des TRIRIS, moins de 5 % du total de ces immigrés résident en 1999

(31) Et ne résidant pas avec un parent immigré. annuelles du nouveau recensement, publiés sur le site de l'Insee (www.insee.fr).

(32) Résultats des premières vagues

dans des unités où ils sont majoritaires. À l'échelle des IRIS, on ne peut qu'évaluer cette part par excès à 20 % du total au plus. Les situations de forte concentration des immigrés sont donc très minoritaires quelle que soit l'échelle considérée, et l'on doit souligner à quel point l'assimilation courante des immigrés, même non européens, à des « ghettos immigrés » est une erreur qui projette des situations très minoritaires sur l'ensemble d'une population.

Cette idée de ghetto, si elle s'applique bien à la situation des villes américaines où l'indice de dissimilarité très élevé entre Noirs et Blancs, indique que la grande majorité de chaque groupe est séparée de l'autre résidentiellement – 80 % des Noirs de New York devraient déménager pour avoir une distribution spatiale semblable à celle des Blancs à l'échelle des *census tracts* –, n'est pas pertinente pour le cas de la métropole parisienne, où, à la même échelle, 40 % des immigrés originaires du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne devraient déménager pour avoir une distribution semblable à celle des Français nés en France métropolitaine. La majorité des Noirs de New York habitent des quartiers où les Noirs sont majoritaires, alors qu'à Paris une petite minorité des immigrés seulement est dans ce cas. Comme le dit Wacquant (2006, p. 170), l'idée de « ghetto français » comme modèle pour penser la structure socio-spatiale dans son ensemble est un « contresens sociologique ».

Ces résultats montrent aussi qu'une explication classique, héritée de l'École de Chicago, qui lie l'intensité de la ségrégation au caractère récent de la migration, ne tient guère : l'immigration portugaise n'est pas plus ancienne que celle du Maghreb, et pourtant son niveau de ségrégation est nettement inférieur ; l'immigration algérienne est plus ancienne que la marocaine, et pourtant son niveau de ségrégation est très légèrement supérieur.

Une autre explication de la ségrégation est d'ordre socioéconomique : les immigrés seraient ségrégés parce qu'ils appartiennent à des catégories sociales peu qualifiées, ayant de ce fait un revenu plus faible et une moins bonne insertion dans le marché de l'emploi. Si l'on compare l'indice de ségrégation en 1999 des catégories socioprofessionnelles (CS) à celui des groupes immigrés (33), ce dernier est, pour les groupes originaires du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne, supérieur de 20 % à celui des ouvriers non qualifiés de type industriel et de 50 % à celui des ouvriers qualifiés de type industriel, les deux CS des catégories populaires les plus ségrégées. Si une part importante de la ségrégation des immigrés tient certainement à leur situation de classe (34), l'ordre de grandeur de l'écart constaté ne peut que renforcer l'hypothèse d'un effet de discrimination ethno-raciale. Le cas des Français nés dans les DOM-TOM est particulièrement frappant à cet égard. Leur indice de ségrégation calculé dans les mêmes conditions est de 0,238, soit plus que l'indice des ouvriers non qualifiés de type industriel, alors qu'en 1999 16,6 % seulement d'entre eux étaient ouvriers, contre 39,8 % employés et 13 % professions intermédiaires – soit plus de la moitié dans les deux grandes CS

(33) À la même échelle et sur le même champ géographique. L'indice de ségrégation est l'indice de dissimilarité calculé avec comme groupe de référence l'ensemble de la population

considérée.

(34) Nous reprendrons plus en détail l'analyse de ce point précis dans un autre travail, en cours.

qui sont nettement les moins ségréguées, avec des indices de ségrégation plutôt inférieurs à 0,150.

Si l'hypothèse d'un effet de discrimination ethno-raciale est ainsi renforcée, elle n'est pas pour autant validée. À CS égale, les immigrés peuvent être un peu moins qualifiés ou disposer de moins de ressources linguistiques, culturelles, etc. et se trouver ainsi défavorisés professionnellement par rapport à des immigrants moins récents ou à des non-immigrés. Ils peuvent aussi être défavorisés du fait de leur entrée plus récente sur le marché du travail, si l'on retient le schéma d'analyse de *path dependency* proposé par Waldinger sur le cas des États-Unis, selon lequel les immigrants récents ont accès aux emplois disponibles à leur arrivée, qui sont les moins bons pour leur qualification, et leur carrière est ensuite marquée durablement par la conjoncture au moment de l'entrée sur le marché du travail (Waldinger, 1996 ; Waldinger et Bozorgmehr, 1996). De même que cette moindre ancienneté peut contribuer à expliquer un taux de chômage plus élevé, *last in-first out*. L'étude statistique de la ségrégation ne peut trancher sur ce point, le recensement n'incluant pas de variables qui permettraient d'affiner la caractérisation des groupes ethno-raciaux à CS données. Il faudra se tourner vers d'autres enquêtes plus détaillées (ne permettant cependant pas de traiter la dimension spatiale) pour chercher à répondre à cette question d'une importance croissante, nous semble-t-il, dans les débats sur l'évolution de la stratification sociale et des inégalités.

L'ampleur des écarts indiqués penche cependant en faveur de l'hypothèse d'un effet de discrimination ethno-raciale qui peut se surajouter aux inégalités ci-dessus. Mais les processus par lesquels cet effet opère peuvent eux-mêmes être divers. Il peut s'agir d'une discrimination au travail ou dans l'accès au marché du travail, ayant des effets indirects sur la situation résidentielle, comme il peut s'agir d'une discrimination dans l'accès au logement, ayant des effets directs.

Là encore, des analyses approfondies sur les processus de construction des inégalités et discriminations affectant les immigrés sont indispensables pour préciser la part de ces différents effets. De telles analyses, quantitatives mais surtout qualitatives, ont été conduites dans les nombreux travaux publiés sur les quartiers en difficulté. Toutefois, nos résultats contrastent avec la perspective implicite ou explicite se dégageant de la plupart de ces travaux, qui assimile la situation de la majorité des immigrés, les jeunes de la seconde génération en particulier, à celle des « quartiers d'exil ». Des analyses présentées ici, il ressort que ces situations de forte concentration existent indiscutablement, mais que, sans être négligeables vu l'intensité des difficultés qui s'y cumulent, elles ne concernent qu'une petite minorité des immigrés, de même qu'on avait montré que les cas d'aggravation marquée de la situation socio-économique des quartiers populaires étaient non négligeables mais minoritaires (Préteceille, 2006a). La simple lecture des noms des communes concernées semble évoquer la liste des quartiers les plus touchés par les émeutes de 2005 (Lagrange, 2006), ce qu'il sera intéressant de vérifier plus systématiquement en comparant la carte des quartiers touchés à celle des TRIRIS à plus forte concentration d'immigrés. Si c'était bien le cas, cela renforcerait

l'hypothèse proposée par Lagrange et Oberti (2006) d'un effet propre des situations de ségrégation les plus intenses sur les tensions sociales ayant conduit aux émeutes.

Il nous semble que, en focalisant trop exclusivement l'attention sur ces situations extrêmes, on rend invisibles les situations majoritaires, et l'on assimile ségrégation des immigrés à relégation dans les quartiers-ghettos. Alors que la part la plus importante de la ségrégation des immigrés, plus modérée et plus relative, est celle qui s'opère pour la majorité des immigrés dans des situations résidentielles de « mixité » où ils sont minoritaires et pourtant ségrégés par rapport aux non-immigrés. C'est cette ségrégation modérée mais réelle, sensiblement plus intense que la ségrégation urbaine socioéconomique dont on s'accorde à reconnaître, dans les débats politiques, qu'elle est excessive, qui est le phénomène prédominant et pourtant masqué par le regard quasi exclusif sur les cas extrêmes.

La dramatisation de ceux-ci conduit aussi à une lecture des conséquences de la ségrégation des immigrés principalement en termes de séparation et de « rupture du lien social », qu'on l'impute symétriquement au refus d'intégrer ou au refus de s'intégrer. Alors que l'analyse de la ségrégation modérée, mais touchant l'ensemble de la société urbaine, devrait obliger à penser les inégalités urbaines affectant à des degrés divers la plupart des immigrés, et ses fortes interactions avec les inégalités socioéconomiques ; ainsi que les relations entre immigrés et non-immigrés selon les différents contextes urbains, selon les variations du poids des différents groupes, les différentes structures socioéconomiques locales, les conditions de vie et la qualité des services, les pratiques politiques locales.

À mettre l'accent sur les situations minoritaires extrêmes, on néglige les difficultés modérées mais néanmoins réelles de la majorité des immigrés, et les problèmes qu'elles peuvent poser en termes d'intégration sociale. Problèmes qui, pour être moins intenses, n'en sont peut-être pas moins des obstacles à la cohésion sociale, des relations entre groupes sociaux voisins dans le quartier ou dans le travail aux relations entre ces groupes et les institutions ; relations susceptibles d'être minées par les discriminations modérées mais largement répandues et le sentiment d'injustice qu'elles génèrent sourdement. Sans doute est-ce l'expérience partagée bien que d'inégale intensité de la ségrégation et de la discrimination ethno-raciale, surtout d'ailleurs dans l'accès à l'emploi et dans le rapport aux autorités publiques, dont la police, qui peut conduire une majorité d'immigrés ou d'enfants d'immigrés à partager la frustration et comprendre la rage des émeutiers (35), alors même qu'ils ne vivent pas dans leur grande majorité dans ces quartiers les plus difficiles.

Edmond PRÉTECEILLE

*Observatoire sociologique du changement – Sciences Po-Cnrs
27, rue Saint Guillaume
75007 Paris*

edmond.preteceille@sciences-po.fr

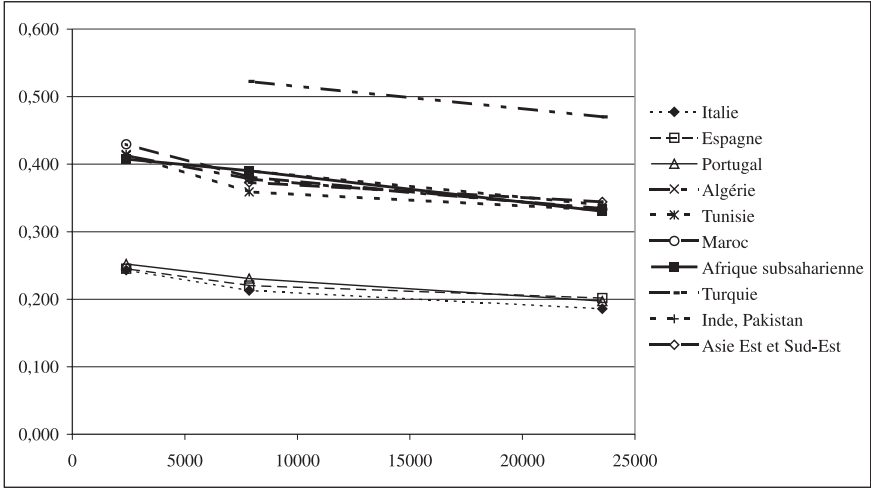
(35) Selon l'enquête de 2006 du *Pew institute*, 63 % des musulmans français interrogés ont déclaré éprouver de la sympathie pour les émeutiers (*Pew research center*, 2006, p. 13).

ANNEXE

TABLEAU A-I. – *Population de l'Île-de-France selon l'origine nationale et le lieu de naissance*

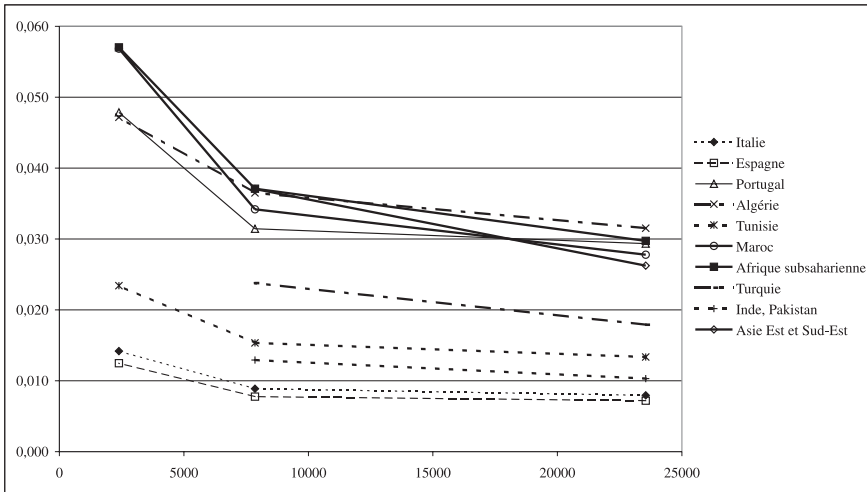
Origines	1982	1990	1999
Français de naiss. nés F métrop.	7 829 260	8 196 012	8 361 769
Français de naiss. nés étranger	390 084	398 251	353 332
Français de naiss. nés DOM-TOM	173 588	198 483	191 116
Français par acq. et étrang. nés F	342 192	378 547	432 930
États-Unis, Canada, Nouvelle-Zélande, Australie	14 160	19 036	21 872
Europe du Nord	79 828	85 851	85 614
Europe de l'Est	121 372	112 554	107 173
Italie	101 204	86 353	69 358
Espagne	97 824	81 143	62 796
Portugal	274 628	267 952	258 006
Algérie	209 096	204 229	215 371
Tunisie	78 220	82 966	82 474
Maroc	107 040	135 669	163 882
Afrique subsaharienne	84 680	135 278	205 256
Turquie	21 256	40 198	49 065
Moyen-Orient	30 672	48 840	52 278
Inde, Pakistan, etc.	16 160	42 520	60 972
Asie Est et Sud-Est	77 532	109 883	132 753
Amérique latine	21 096	34 544	44 534
Autres	1 176	1 766	585
Total	10 071 068	10 660 075	10 951 136
Total Immigrés	1 335 944	1 488 782	1 611 989

GRAPHIQUE A-I. – *Indices de dissimilarité des groupes immigrés en 1999 et taille moyenne des unités spatiales (IRIS, TRIRIS, communes)*



Le Graphique A-I montre la variation des indices de dissimilarité pour les groupes d'origines en fonction de la taille moyenne des unités spatiales d'analyse (36). On voit bien les trois modalités de l'indice, une valeur à peu près commune pour les immigrés d'origine européenne, une deuxième nettement supérieure pour ceux d'origines maghrébine ou subsaharienne (le rapport entre les deux étant à peu près constant, environ 1,7, quelle que soit la taille des unités spatiales utilisées) et une troisième encore plus forte pour les immigrés d'origine turque. La croissance de l'indice en fonction de la taille n'est pas linéaire (sauf peut-être pour les groupes d'origines portugaise et subsaharienne), l'indice augmente d'environ 12 % quand on passe des communes aux TRIRIS, et de 13 % des TRIRIS aux IRIS. Seuls les immigrés d'origine turque, avec des effectifs beaucoup plus faibles, ont un indice de dissimilarité qui se rapproche de celui des Noirs dans des métropoles américaines moins ségréguées et de taille plus réduite (comme San Diego, 0,54 et Austin, 0,52).

GRAPHIQUE A-II. – *Indices d'isolement des groupes immigrés en 1999 et taille moyenne des unités spatiales (IRIS, TRIRIS, communes)*



Le Graphique A-II indique pour différents groupes immigrés la variation des indices d'isolement en fonction de la taille moyenne des unités spatiales. On trouve deux modalités principales, l'une très faible pour les groupes d'origines italienne et espagnole, l'autre quatre fois plus forte pour les groupes

(36) Pour le calcul à l'IRIS, la population de référence est celle des Français nés Français, ce qui constitue une sous-estimation par rapport aux autres calculs ; mais le champ géographique couvert est sensiblement plus important,

incluant nettement plus d'espaces de la périphérie métropolitaine, ce qui augmente l'indice (voir plus haut) ; on a considéré ici que ces deux changements se compensaient.

d'origines algérienne, marocaine et subsaharienne. Les immigrés d'origine portugaise sont dans la modalité élevée, ce qui est l'effet de la taille importante du groupe, alors qu'ils sont nettement moins ségrégés selon l'indice de dissimilarité que ceux d'origine maghrébine. Réciproquement, les immigrés d'origine tunisienne, nettement moins nombreux, ont un indice d'isolement intermédiaire entre les deux modalités, comme ceux d'origine turque d'ailleurs. La croissance de l'indice quand la taille des unités spatiales se réduit est plus marquée que pour l'indice de dissimilarité.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Borrel C.**, 2006. – « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005. Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *Insee première*, 1098.
- Borrel C., Simon P.**, 2005. – « Les origines des Français » dans **C. Lefèvre, A. Filhon** (dirs.), *Histoires de famille, histoire familiale. Les résultats de l'enquête famille en 1999*, Paris, Ined (Les cahiers de l'Ined, 156), pp. 425-441.
- Brouard S., Tiberj V.**, 2005. – *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Buffet F.-N.**, 2006. – *Rapport de la Commission d'enquête sur l'immigration clandestine*, Paris, Sénat.
- Chauvel L., Chenu A., Oberti M., Préteceille E.**, 2002. – « Enjeux et usages des catégories socio-professionnelles : traditions nationales, comparaisons internationales et standardisation européenne », *Sociétés contemporaines*, 45-46, pp. 157-185.
- Dubet F., Lapeyronnie D.**, 1992. – *Les quartiers d'exil*, Paris, Le Seuil.
- Duncan O. D., Duncan B.**, 1955a. – « Residential distribution and occupation stratification », *American journal of sociology*, 60, 5, pp. 493-503.
- 1955b. – « A methodological analysis of segregation indexes », *American sociological review*, 20, 2, pp. 210-217.
- Guillon M.**, 1992. – *Étrangers et immigrés en Île-de-France*, Thèse de doctorat d'État en géographie, Paris, Université de Paris I, 3 vol.
- Insee-Fasild**, 2004. – *Atlas des populations immigrées en Île-de-France*, Paris, Insee.
- Johnston R., Poulsen M., Forrest J.**, 2005. – « On the measurement and meaning of residential segregation : a response to Simpson », *Urban studies*, 42, 7, pp. 1221-1227.
- Kirszbaum T.**, 1999. – « Les immigrés dans les politiques de l'habitat. Variations locales sur le thème de la diversité », *Sociétés contemporaines*, 33-34, pp. 87-110.
- Lagrange H.**, 2006. – « La structure et l'accident » dans **H. Lagrange, M. Oberti** (dirs.), *Émeutes urbaines et protestations. Une singularité française*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 105-130.
- Lagrange H., Oberti M.** (dirs.), 2006. – *Émeutes urbaines et protestations. Une singularité française*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Logan J.**, « American communities project, presented jointly by the initiative of Spatial structure in the social sciences », Brown University and the Lewis Memford Center, University at Albany : <http://www.s4.brown.edu/cen2000/data.html>.
- Martiniello M., Simon P.** (dirs.), 2005. – « Catégorisation et classification, enjeux de pouvoir », *Revue européenne des migrations internationales*, 21, 2.
- Massey D. S., Denton N. A.**, 1988. – « The dimensions of residential segregation », *Social forces*, 67, 2, pp. 281-315.
- 1993. – *American apartheid. Segregation and the making of the underclass*, Cambridge (MA), Harvard University Press.

- Meurs D., Pailhé A., Simon P.**, 2005. – « Immigrés et enfants d'immigrés sur le marché du travail : une affaire de génération ? » dans **C. Lefèvre, A. Filhon** (dirs.), *Histoires de famille, histoires familiales. Les résultats de l'enquête famille en 1999*, Paris, Ined (Cahiers de l'Ined, 156), pp. 461-482.
- Ngwe L.**, 2006. – « Le recensement de 1999 en France : retour sur une expérience pratique de mobilisation étatique », *Sociétés contemporaines*, 62, pp. 95-113.
- Park R. E.**, 1925. – « The city : suggestions for the study of human behavior in the urban environment » dans **R. E. Park, E. W. Burgess, R. D. Mc Kenzie**, *The city*, Chicago (IL), The University of Chicago Press.
- Pew research center**, 2006. – « Few signs of backlash from Western Europeans. Muslims in Europe : economic worries top concerns about religious and cultural identity », *The pew global attitudes project*, Washington (DC), Pew research center.
- Pinçon M.**, 1976. – *Les HLM : structure sociale de la population logée. Agglomération de Paris – 1968*, Paris, Centre de sociologie urbaine, 2 vol.
- Portes A., Bach R.**, 1985. – *The Latin journey. Cuban and Mexican immigrants in the United States*, Berkeley (CA), University of California Press.
- Préteceille E.**, 2003. – *La division sociale de l'espace francilien. Typologie socioprofessionnelle 1999 et transformations de l'espace résidentiel 1990-99*, Paris, Observatoire sociologique du changement, Fnsp-Cnrs : <http://osc.sciences-po.fr/equipe/popup/DivSocIdF99.pdf>.
- 2004. – « Définir et analyser la ségrégation sociale » dans *Les mécanismes fonciers de la ségrégation*, Paris, ADEF, pp. 9-29.
- 2006a. – « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines*, 62, pp. 69-93.
- 2006b. – « La ségrégation contre la cohésion sociale » dans **H. Lagrange** (dir.), *L'épreuve des inégalités*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 195-246.
- 2007. – « Segregación social, inmigrantes y vivienda en el área metropolitana parisina » dans **J. Leal Maldonado** (ed.), *Vivienda y segregación en las grandes ciudades europeas*, Madrid, Ayuntamiento de Madrid, pp. 47-95.
- Rhein C.**, 1998. – « The working class, minorities and housing in Paris, the rise of fragmentations », *GeoJournal*, 46, pp. 51-62.
- Safi M.**, 2007. – *Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalités*, thèse de doctorat en sociologie, Paris, Ehes.
- Schelling T.**, 1978. – *Micro-motives and macro-behavior*, New York (NY), W. W. Norton.
- Schultheis F.**, 1998. – « L'identité dans les comparaisons internationales : une imposition de catégories administratives », *Regards sociologiques*, 16, pp. 51-60.
- Simon P., Stavo-Debaugé J.**, 2004. – « Les politiques anti-discrimination et les statistiques : paramètres d'une incohérence », *Sociétés contemporaines*, 53, pp. 57-84.
- Simpson L.**, 2004. – « Statistics of racial segregation : measures, evidence and policy », *Urban studies*, 41, 3, pp. 661-681.
- 2005. – « On the measurement and meaning of residential segregation : a reply to Johnston, Poulsen and Forrest », *Urban studies*, 42, 7, pp. 1229-1230.
- Tribalat M.**, 1996. – *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte/Ined.
- Wacquant L.**, 2006. – *Parias urbains. Ghetto – banlieue – État*, Paris, La Découverte.
- Waldinger R.**, 1996. – *Still the promised city ? New immigrants and African-Americans in post-industrial New York*, Cambridge (MA), Harvard University Press.
- Waldinger R., Bozorgmehr M.** (eds.), 1996. – *Ethnic Los Angeles*, New York (NY), Russell Sage.